Inscription scolaire

Rentrée 2026 : les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2026 se feront du 12 janvier au 29 mars 2026. Elles concernent les enfants entrant en petite section de maternelle et les enfants inscrits pour la première fois à l'école à Pontault-Combault.

Réalisez vos démarches scolaires directement sur le Portail Famille !

Information : La campagne d'inscription périscolaire et le calcul du quotient familial seront réalisés à partir de mai 2026.

Rendez-vous ici ! [1]

L'inscription consiste à remplir un formulaire de renseignements et à fournir un certain nombre de pièces justificatives. En cas de difficultés, prenez contact avec l'Accueil Citoyens (Hôtel-de-Ville) au 01 70 05 47 00 ou par mail à inscriptionscolaire@pontault-combault.fr [2]

Cette inscription n’est nécessaire qu’une seule fois. Le passage en classe supérieure ou le redoublement des élèves est automatiquement pris en compte.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Nom et prénom de l'enfant	
Date de naissance	

Informations sur le foyer où vit l'enfant		
	Responsable Légal 1 (RL1)	**Responsable Légal 2 (RL2)**
Qualité	☐Père ☐Mère	☐Père ☐Mère ☐Beau-père ☐Belle-mère ☐Autre
Nom		
Prénom		
Adresse du domicile		
Situation familial		
Téléphone		
Email		
Employeur, lieu de travail et téléphone		
N° CAF (obligatoire)		

En cas de séparation, merci d'indiquer les coordonnées de l'autre parent ☐ Père ☐ Mère	
Nom et prénom	
Adresse de domicile	
Téléphone	

*Le RL1 sera le destinataire des factures des activités périscolaires et extrascolaires

Informations sanitaires concernant l'enfant		
Nom du médecin	Téléphone du médecin	Ville du médecin
Régime sans porc : ☐ OUI ☐ NON	Etat de santé nécessitant une prise en charge à l'école ou au centre de loisir (allergies médicamenteuse ou alimentaire, asthme ou autre…)	☐ OUI ☐ NON ATTENTION : SI OUI un dossier de protocole d'accueil individualisé est obligatoire à l'école et aussi à la Mairie – renseignements site de la Ville

Poids : 120.3 Ko
Téléchargement [3]

À l’issue de cette inscription il vous sera remis un certificat d’inscription. Vous devrez ensuite prendre contact avec le directeur d’école et le lui présenter, afin de procéder à son enregistrement au sein de l’établissement scolaire.

Dérogation Scolaire :

L’école d’affectation de votre enfant est déterminée en fonction de votre lieu d’habitation. Vous pouvez toutefois faire une demande de dérogation par courrier, à l’attention du maire, avant le 15 avril de l’année scolaire, en précisant les raisons.

Votre demande sera étudiée en commission de dérogations qui se réunit au mois de mai puis fin juin. La réponse vous sera communiquée par écrit, au cours du mois de juin. Au-delà de cette date butoir, toute demande de dérogation est étudiée par l’élue et le directeur d’école concerné, et cela avant la fermeture des écoles début juillet. La réponse donnée aux familles tient compte des motifs et des places disponibles.

Pour les familles domiciliées à l’extérieur de Pontault-Combault, qui souhaiteraient inscrire leur(s) enfant(s) dans une école de la ville, il est nécessaire d’écrire à Monsieur le Maire, avant le 20 juin de l’année. Une commission municipale se réunit dans le courrant de l’été, afin d’accorder ou non ces dérogations extra-muros, et ce, en fonction des motifs et des places disponibles au sein des établissements pontellois.

La Scolarisation Anticipée

La municipalité de Pontault-Combault est très attachée à l’éducation des tout-petits. Dans le cadre d’une convention partenariale entre la ville et l’Éducation nationale, un dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est mis en place sur la commune, au sein d'une classe spécifique implantée à Neruda.

Pour la scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans), vous devez faire une demande motivée par écrit à Monsieur le Maire entre le 1er mars et le 30 avril. Des rendez-vous vous seront proposés pour étudier de manière approfondie la demande.

Une commission, constituée d’élus, de fonctionnaires de la ville, de l’inspectrice de l’Éducation nationale et de directeurs des écoles maternelles, se réunit au mois de mai afin d’étudier les demandes des familles.

Sont privilégiés les enfants non-francophones, éloignés du système éducatif ou issus de familles monoparentales en difficulté.

URL de la source (modifié le 15/09/2026 - 15:35): https://www.pontault-combault.fr/famille-0/education/jinscris-mon-enfant-lecole

Liens
[1] https://pontault-combault.accueil-famille.fr/maelisportail/fr/p/17/preinscription-scolaire.xhtml
[2] mailto:inscriptionscolaire@pontault-combault.fr
[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_de_renseignements_is_2026_2027_v2.pdf